

# DÉCLARATION DE TRANSPARENCE RELATIVE À LA LOI SUR L'ESCLAVAGE MODERNE



## INTRODUCTION

La loi britannique sur la lutte contre l'esclavage moderne de 2015 (Modern Slavery Act) requiert de certaines entreprises qu'elles divulguent les efforts qu'elles déploient pour lutter contre le travail forcé et la traite d'êtres humains dans le cadre de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement.

La présente Déclaration relative à l'esclavage moderne est faite par Assala Energy UK Limited pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2022. Elle décrit les mesures prises pour renforcer nos processus et limiter les risques d'esclavage moderne dans notre organisation et notre chaîne d'approvisionnement.

L'esclavage moderne, y compris la traite des êtres humains, le travail forcé ou obligatoire et la servitude, sont des infractions pénales contraires à l'Esprit et aux Valeurs d'Assala Energy. Assala Energy ne tolère pas le travail des enfants, le travail forcé, obligatoire ou sous servitude, la traite des êtres humains ou toute autre forme d'esclavage et cherche activement à prévenir et à limiter ces risques dans le cadre de ses activités.

Nous respectons les exigences énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les normes fondamentales du travail reconnues par l'Organisation internationale du travail, et nous nous efforçons de soutenir les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

## STRUCTURE ET ORGANISATION DE NOS ACTIVITÉS

Notre stratégie commerciale consiste à investir dans des actifs à mi-vie ou matures, à augmenter la production et à prolonger les cycles de vie des gisements.

Assala Energy UK Limited supervise l'exploration, le développement et la production de pétrole et de gaz par ses sociétés affiliées, Assala Gabon SA et Assala Upstream Gabon SA (collectivement « Assala »), dans le cadre de plusieurs permis d'exploration et de production onshore. En outre, Assala possède des infrastructures permettant de soutenir sa production de pétrole, notamment un réseau de pipelines onshore et un terminal d'export de pétrole brut.

Nous employons plus de 500 personnes au Gabon et au Royaume-Uni.

## FAITS MARQUANTS 2022

- Le Code de conduite a été mis à jour pour souligner notre engagement à veiller à ce que nos activités soient exemptes de risques liés à l'esclavage moderne
- Publication d'une nouvelle *Group Human Policy* (Politique du groupe en matière de droits de l'homme)
- Mise à jour de la Politique du groupe en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion (« EDI »)
- Mise à jour de la Politique de lutte contre le harcèlement
- Mise en place d'un comité ESG au niveau du conseil d'administration, dont la charte prévoit la supervision des questions sociales
- Amélioration de notre Processus de diligence raisonnable en matière d'intégrité (« IDD ») afin de mieux identifier et évaluer les risques liés à l'esclavage moderne et aux droits du travail
- Mise en œuvre du plan de stratégie EDI
- Initiation du développement d'une *Group Responsible Sourcing Policy* (une politique d'approvisionnement responsable pour le groupe)
- Initiation du développement d'un *Supplier Principles of Conduct* (Principes de conduite pour les fournisseurs)
- Sensibilisation accrue par le biais de l'EDI et de la formation à la lutte contre le harcèlement pour tous les managers
- Adhésion à l'Ipieca, l'association mondiale du pétrole et du gaz pour la promotion de la performance environnementale et sociale à travers la transition énergétique

# DÉCLARATION DE TRANSPARENCE RELATIVE À LA LOI SUR L'ESCLAVAGE MODERNE



## NOTRE ENGAGEMENT À PRÉVENIR L'ESCLAVAGE MODERNE

Assala s'engage à agir de manière responsable, à respecter les droits de l'homme et à jouer un rôle positif dans les communautés où elle opère. Cela implique de prendre des mesures pour garantir que toutes nos activités, et en particulier notre chaîne d'approvisionnement, sont exemptes d'esclavage moderne et de traite des êtres humains, et pour protéger les droits des travailleurs.

À mesure que les activités de notre entreprise évoluent, nous reconnaissons la nécessité de travailler en collaboration avec nos fournisseurs, nos équipes, les communautés et les parties prenantes externes afin de respecter cet engagement.

## NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Les activités d'Assala sont soutenues par plus de 500 fournisseurs, qui proposent une gamme variée de biens et de services à nos installations et opérations onshore. Ces services comprennent la sécurité, l'entreposage, la restauration, la logistique, le transport, le nettoyage, la gestion des déchets, l'hébergement, ainsi que des services techniques spécialisés tels que l'ingénierie, le forage, la maintenance et la construction.

Ces fournisseurs sont essentiels à nos activités. Il est donc essentiel qu'ils fournissent leurs services dans le respect de notre Code de conduite et des autres politiques pertinentes.

## NOTRE APPROCHE DE LA GESTION DES RISQUES LIÉS À L'ESCLAVAGE MODERNE

### Politiques et procédures

Notre Code de conduite est le fondement de notre programme d'éthique des affaires et de conformité. Il soutient notre Esprit et nos Valeurs et renforce nos principes directeurs, notamment notre engagement à respecter les droits de l'homme, ainsi que l'exigence que chaque personne avec laquelle nous travaillons agisse de manière responsable. Il fournit également un résumé des politiques clés ainsi qu'un cadre qui nous permet d'agir avec intégrité et de faire ce qui est juste.

En outre, notre Human Right Policy (politique en matière de droits de l'homme) stipule qu'Assala ne tolère aucune forme de trafic d'êtres humains, de travail forcé, de servitude ou d'exploitation d'enfants ou de personnes vulnérables dans le cadre de ses activités ou de sa chaîne d'approvisionnement. Cette politique formalise également notre respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective, ainsi que notre engagement à éliminer la discrimination sur le lieu de travail.

Nous exigeons de nos équipes, de nos fournisseurs et des tiers travaillant pour notre compte qu'ils adhèrent au Code de conduite d'Assala et aux politiques applicables, y compris nos politiques en matière de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement (HSSE), de lutte contre la corruption, d'égalité, de diversité et d'inclusion, et qu'ils respectent les droits de l'Homme.

En outre, nous nous engageons à garantir des conditions de travail sûres, ainsi que la santé et le bien-être de chacun sur tous nos lieux de travail.

Les violations de notre Code de conduite ou de nos politiques peuvent constituer un motif de cessation d'emploi ou de toute autre relation contractuelle.

# DÉCLARATION DE TRANSPARENCE RELATIVE À LA LOI SUR L'ESCLAVAGE MODERNE



## Diligence raisonnable en matière d'intégrité et assurance

Nos procédures en matière de contrats et d'approvisionnement définissent les exigences relatives à l'engagement de nos fournisseurs pour la fourniture de biens et de services à Assala. Afin d'identifier les risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans nos chaînes d'approvisionnement, nous effectuons un audit préalable et une vérification d'intégrité sur les tiers concernés avant de conclure de nouveaux accords contractuels ou de renouveler les accords existants.

Ce processus exige que les fournisseurs indiquent des informations sur leurs propres pratiques en matière de droits de l'Homme et de travail.

Les accords contractuels garantissent que nos fournisseurs partagent notre engagement à respecter les droits de l'homme et à éradiquer l'esclavage moderne, et qu'ils exigent les normes les plus élevées en matière d'éthique des affaires, de conformité aux lois applicables et d'engagements en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. Si nous identifions un cas de non-conformité à nos conditions contractuelles, les fournisseurs auront la possibilité de remédier au problème, faute de quoi leur contrat sera résilié.

## Formation et sensibilisation

Nos équipes jouent un rôle clé dans la limitation des risques liés à l'esclavage moderne au sein de notre entreprise et de notre chaîne d'approvisionnement. En 2022, nous avons mis en œuvre notre formation annuelle obligatoire sur le Code de conduite, que tous les employés et les nouvelles recrues doivent suivre. Cette formation rappelle à chacun l'obligation (entre autres engagements) de respecter les droits de l'homme et de signaler à la direction concernée tout risque identifié en matière de droits de l'homme. Nous avons également renforcé la sensibilisation à ces questions sociales importantes en organisant des formations ciblées sur le harcèlement et l'égalité, la diversité et l'inclusion. Notre Code de conduite est disponible sur notre site Web ainsi que sur notre intranet.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent nos engagements et nous leur faisons part de cette attente lors de leur intégration en leur communiquant nos politiques, nos procédures et nos exigences contractuelles. Tout au long de la période d'exécution des contrats, Assala procède à des évaluations périodiques des performances des fournisseurs afin de résoudre les problèmes identifiés. Chaque année, nous communiquons avec de nombreux dirigeants de nos fournisseurs clés pour souligner l'importance du respect des droits de l'homme.

## AUTRES MESURES

### Exprimez-vous

Nous encourageons tout le monde à « s'exprimer » en signalant les violations réelles ou présumées de notre Code de conduite, de nos politiques ou de nos procédures. Nos mécanismes de « signalement » comprennent un service de signalement par téléphone, e-mail et en ligne avec une option de signalement anonyme. Ce service est disponible en plusieurs langues et a été conçu pour que toute personne souhaitant soulever une question dispose d'un moyen de signaler des violations réelles ou potentielles en toute sécurité. Nous ne tolérons aucune forme de représailles pour toute question soulevée de bonne foi.

### Audits d'assurance

En raison de son financement, Assala est soumise à des audits annuels conformément aux normes de performance de la Société Financière Internationale (Groupe de la Banque Mondiale), qui portent notamment sur les ressources humaines, la main-d'œuvre et les conditions de travail. Les déficiences ou les possibilités d'amélioration identifiées lors de ces audits sont intégrées dans un plan d'amélioration des performances et suivies jusqu'à leur achèvement. L'audit IFC de 2022 a révélé qu'Assala respectait dans une large mesure les normes de performance applicables, et que des améliorations mineures étaient nécessaires.

# DÉCLARATION DE TRANSPARENCE RELATIVE À LA LOI SUR L'ESCLAVAGE MODERNE



## Pratiques de recrutement

Nos pratiques de recrutement sont conçues pour garantir l'égalité des chances, la conformité à la législation locale et l'absence d'esclavage moderne au sein de la main-d'œuvre que nous employons. Nous encourageons la diversité sur le lieu de travail et offrons à nos salariés des salaires et des avantages équitables. Nous nous assurons que tous nos salariés respectent les exigences légales en matière de droit du travail et nous nous conformons à toutes les exigences légales relatives aux pratiques de travail dans les pays où nous exerçons nos activités.

## Se tenir à jour

En 2022, Assala Energy UK Limited est devenue membre d'Ipieca et fait partie de plusieurs groupes de travail, notamment celui sur la chaîne d'approvisionnement et celui sur les droits de l'homme. Cette adhésion nous a permis d'approfondir nos connaissances en matière de droits de l'homme et de pratiques de travail, ainsi que d'accéder à des informations et à des initiatives relatives aux tendances mondiales et sectorielles susceptibles d'avoir un impact sur nos activités.

## REGARDER VERS L'AVENIR

Assala continuera à s'engager en faveur de l'éradication de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains et à insister auprès de ses fournisseurs et de ses employés sur l'importance de s'assurer qu'il n'y ait pas d'esclavage moderne ou de traite des êtres humains dans le cadre de leurs activités. Nous continuerons à progresser et resterons déterminés à renforcer nos efforts dans ce domaine, tout en apprenant et en apportant les ajustements nécessaires à notre approche, au besoin.

Par exemple, en 2023, nous prévoyons de mettre en œuvre et de diffuser la Politique d'approvisionnement responsable du groupe et les Principes de conduite des fournisseurs. En outre, nous prévoyons d'effectuer des audits sociaux auprès d'un échantillon sélectionné de fournisseurs afin de mieux évaluer les risques sociaux.

Nous continuerons à écouter toutes nos parties prenantes, y compris les gouvernements, nos fournisseurs, les communautés autour de nos sites, et à collaborer avec les associations du secteur. Nous nous efforcerons d'accroître la sensibilisation à l'esclavage moderne, de le limiter et de protéger le droit du travail en interne pour nos employés et en externe dans nos chaînes d'approvisionnement, en respectant notre Code de conduite, nos politiques, nos processus et en communiquant de manière ouverte et honnête.

## APPROBATION

La présente déclaration a été examinée et approuvée par le Conseil d'administration d'Assala Energy UK Limited.

Signée par David Roux (CEO) pour le compte d'Assala Energy UK Limited.

David ROUX

Directeur / CEO

Mai 2023